

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 30 août 2021

Le trente août deux mil vingt et un , à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de séances de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand HEYBERGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 10

Présents : 10

Excusé, avec procuration :

Présents : M. Bertrand HEYBERGER, Maire; Mme Christine FUCHS, M. Stéphane BRELURUT, Maire-Adjoints; M. Pierre TRABER, Mme GERRER Aurélie, M. GANGLOFF François, Mme Harmonie REHM, M. J-Charles FARDEL, Mme Maryline GIOIA, Mme Julie HEYBERGER, conseillers municipaux.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 5 juillet 2021
2. Exposé des Adjoints
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Aménagement Place de la République : projet définitif
5. Dissolution du corps communal de sapeurs-pompiers de OBERMORSCHWIHR et regroupement des moyens sur le CPI intercommunal de Gueberschwihr-Hattstatt
6. Centre de gestion 68 : révision du contrat de prévoyance au 1er janvier 2022
7. Divers et informations

Après les salutations d'usage, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

**1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021**

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation du Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021, dont chaque conseiller a été destinataire.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021**

*Délibération déposée le  
à la Préfecture de Colmar*

**2. Exposé des Adjointes**

- Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT :

- Présentation de 3 déclarations préalables de travaux :

Commune d'OBERMORSCHWIHR  
2 place de la République

Aménagement de la Place de la République  
Modification de voirie

ZIESEL Francis  
11 rue du Stauffen

Piscine hors sol  
Abri de jardin

BURN Geneviève  
4 rue du Wahlenbourg

Réfection de la toiture

- Présentation de 2 permis d'aménager :

RAMI Nicolas

Création de 2 lots  
Rue Neuve

WUEST Lucien  
9 rue du Dr Albert Schweitzer

Détachement d'un lot à bâtir

- Présentation de 2 permis de construire :

LEDUC Paul

Construction d'une maison d'habitation  
rue du Dr Albert Schweitzer

LOUIS Maxime

Construction d'une maison d'habitation  
rue du Dagsbourg

SIVU du RPI :

- M. BRELURUT qui a déjà rencontré la nouvelle Directrice du RPI Mme Céleste MACK, a organisé une réunion avec la nouvelle équipe enseignante au complet le 31 août, pour présentation du fonctionnement du RPI.

### **3. Rapport des délégués auprès des EPCI**

M. FARDEL rend compte de la dernière réunion du SMITEURTC :

Y était abordée notre demande de subvention pour la réfection de chemin, dont Il faut rappeler le contexte et l'historique :

Lors des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement dans le centre village, un itinéraire spécifique a été aménagé pour les transports scolaires (ligne régulière, ligne du collège Prévert de Wintzenheim, ainsi que la ligne qui dessert notre RPI et qui fait la liaison entre les écoles d'OBERMORSCHWIHR, VOEGLINSHOFFEN et HUSSEREN-les-CHATEAUX). Les bus empruntaient les chemins viticoles qui contournent la commune.

Lesdits chemins ont toujours été entretenus régulièrement par la municipalité en amont pour permettre le passage des véhicules.

En janvier et février dernier nous avons connu plusieurs épisodes météo spectaculaires : neige, pluie, gel, dégel qui ont fortement dégradé la structure desdits chemins et engagé la sécurité de nos élèves. Nous avons été contraints de faire intervenir d'urgence une entreprise pour leur remise en état afin de permettre le passage sécurisé des bus. L'apport de plus de 811 tonnes de recyclé a été nécessaire pour stabiliser le sol pour un montant de 18 576,30 € TTC.

Rappelons que cette déviation avait été mise en place pendant les travaux portés par la Commune, le SIEPI et le SMITEURTC en co-maîtrise d'ouvrage, formalisée par une convention tripartite.

Il nous avait semblé légitime de demander à nos 2 partenaires de participer à l'effort financier pour la réfection des chemins empruntés pour la déviation.

**Lors de la séance du 6 juillet 2021, le SMITEURTC a refusé toute prise en charge de remise en état du chemin, au prétexte que le syndicat a été mis devant le fait accompli et que la commune aurait pu envisager les travaux avant même l'engagement du chantier.**

**Rappelons qu'une première tranche de travaux du réseau d'assainissement a déjà été réalisée en 2004, et la même déviation avait déjà emprunté nos chemins pendant des mois, sans problème aucun.**

**Rappelons également que nous avons joué de malchance cette année, les conditions météos du début de l'année ont été exceptionnelles et non prévisibles.**

**De plus nous avons du faire intervenir une entreprise dans l'urgence absolue, la sécurité des élèves était clairement engagée.**

**Le Conseil Municipal prend acte du refus du SMITEURTC de toute prise en charge de remise en état dudit chemin et déplore le manque de solidarité entre collectivités.**

### **4. Aménagement Place de la République : projet définitif**

A l'issue de plusieurs rencontres en collaboration avec le cabinet LARBRE et son équipe de maîtrise d'œuvre, le projet définitif d'aménagement de la Place de la République et de la RD1 de la rue de Hattstatt à la rue Neuve est présenté à l'assemblée.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **décide l'Aménagement de la Place de la République et de la RD1 de la rue de Hattstatt à la rue Neuve selon le projet établi par le Cabinet LARBRE pour un montant de 284 249.25 € TTC**
- **les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021 – section investissement**
- **charge M. le Maire de déposer les différents dossiers de subvention (Etat, Région, Département)**
- **autorise M. le Maire à signer tous les actes et marchés y afférent**

*Délibération déposée le  
à la Préfecture de Colmar*

#### **5. Dissolution du corps communal de sapeurs-pompiers de OBERMORSCHWIHR et regroupement des moyens sur le CPI intercommunal de Gueberschwihr-Hattstatt**

A l'occasion de la dissolution de leurs corps communaux de sapeurs-pompiers, les communes de Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen souhaitent regrouper les moyens de leurs CPI respectifs sur le CPI intercommunal de Gueberschwihr – Hattstatt.

L'objectif est de maintenir, pérenniser et dynamiser un service d'incendie et de secours de proximité en renforçant son efficacité et son opérationnalité. Le prompt secours de proximité constitue un enjeu important sur le territoire des 5 communes et un objectif majeur du regroupement.

Or, la configuration actuelle ne permet pas de répondre systématiquement aux besoins d'interventions, notamment en journée, par manque de personnels disponibles.

Le CPI intercommunal étendu doit répondre à ces difficultés par la mise en commun des moyens humains présents en journée mais également d'optimiser le coût de fonctionnement de la structure regroupée.

Dans cette perspective, il y a lieu d'envisager d'une part, l'adhésion des communes de Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen au syndicat intercommunal de sapeurs-pompiers de Gueberschwihr – Hattstatt en charge de la gestion du CPI intercommunal et d'autre part, l'extension de la couverture opérationnelle en premier appel assurée par ce dernier aux communes de Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le souhait des corps communaux de sapeurs-pompiers de Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen de se regrouper au sein du CPI intercommunal de Gueberschwihr-Hattstatt,

Vu les réunions entre les élus des 5 communes et du SIVU de Guebenschwihr-Hattstatt, les chefs de corps et les responsables du service d'incendie et de secours du Haut-Rhin (SIS 68),

Vu le projet de convention de regroupement des moyens entre les 3 communes et le SIVU pour la gestion du CPI intercommunal étendu,

Considérant qu'il a lieu au préalable de dissoudre le corps communal de sapeurs-pompiers d'OBERMORSCHWIHR afin de regrouper ses moyens avec le CPI intercommunal de Guebenschwihr-Hattstatt,

Vu l'avis du SIS 68,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de regroupement des moyens des corps communaux de sapeurs-pompiers de Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen avec le CPI intercommunal de Guebenschwihr-Hattstatt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Sollicite l'adhésion de la commune au syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers de Guebenschwihr-Hattstatt chargé de la gestion du CPI intercommunal étendu,
- Approuve les termes de la convention de regroupement de moyens entre les 3 communes de Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen et le syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers de Guebenschwihr-Hattstatt et autorise le maire à la signer,
- Décide de la dissolution du corps communal de sapeurs-pompiers d'OBERMORSCHWIHR à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Sollicite Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre un arrêté en ce sens,
- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin et au service d'incendie et de secours du Haut-Rhin

*Délibération déposée le  
à la Préfecture de Colmar*

## **6. Centre de gestion 68 : révision du contrat de prévoyance au 1er janvier 2022**

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une

aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 juin 2021

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

**Le Conseil municipal décide :**

**Article 1 : prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :**

<i>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</i>		
<i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i>		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

**Article 2 : autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.**

*Délibération déposée le  
à la Préfecture de Colmar*

**7. Divers et informations**

Le tracteur de la commune, immatriculé en 1994, arrive en fin de vie, Durant cet été, plusieurs engins nous ont été prêtés pour essai . Différents devis et moyens de financement vont être étudiés pour envisager son remplacement.

Calendrier :

25 SEPTEMBRE : JOURNEE CITOYENNE

25 OCTOBRE : CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 30 AOUT 2021**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 5 juillet 2021
2. Exposé des Adjoints
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Aménagement Place de la République : projet définitif
5. Dissolution du corps communal de sapeurs-pompiers de OBERMORSCHWIHR et regroupement des moyens sur le CPI intercommunal de Gueberschwihr-Hattstatt
6. Centre de gestion 68 : révision du contrat de prévoyance au 1er janvier 2022
7. Divers et informations

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEYBERGER Bertrand	Maire		
Christine FUCHS	Adjoint au Maire		
Stéphane BRELURUT	Adjoint au Maire		
TRABER Pierre	Conseiller Municipal		
GERRER Aurélie	Conseillère Municipale		
GANGLOFF François	Conseiller municipal		
REHM Harmonie	Conseillère municipale		
FARDEL Jean-Charles	Conseiller municipal		
GIOIA Maryline	Conseillère municipale		
HEYBERGER Julie	Conseillère municipale		